

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 03537

Numéro SIREN : 347 989 808

Nom ou dénomination : ASTEK

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2020 sous le numéro de dépôt 23264

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 28/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/23264

Déposant :

Nom/dénomination : ASTEK

Forme juridique :

N° SIREN : 347 989 808

N° gestion : 1988 B 03537



A d n P a r i s

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris

109, rue de Courcelles- 75017 PARIS

4, rue du Bulloz - PAE Les Glaisins - 74940 ANNECY LE VIEUX

A S T E K S A

Société Anonyme au capital de 9.905.228 €uros

Siège social : 81 ter, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE

347 989 808 RCS NANTERRE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

(exercice clos le 31 décembre 2019)



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. M. M.', is written over a horizontal line.

A d n P a r i s

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris

109, rue de Courcelles- 75017 PARIS

4, rue du Bulloz - PAE Les Glaisins - 74940 ANNECY LE VIEUX

A S T E K S A

Société Anonyme au capital de 9.905.228 €uros

Siège social : 81 ter, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE

347 989 808 RCS NANTERRE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

(exercice clos le 31 décembre 2019)



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. V. V.', located at the bottom right of the page.



A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, is written over a horizontal line.

A S T E K S A

Société Anonyme au capital de 9.905.227,77 euros

Siège social : Les Patios - Bâtiment D - 77 - 81 ter, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE

347 989 808 RCS NANTERRE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

(exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'assemblée générale de la société ASTEK SA.

Opinion.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ASTEK SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 28 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe 2.6. Evènements post clôture intitulée « *Impact de la crise coronavirus* ».

Fondement de l'opinion.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations.

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe aux comptes annuels décrit les méthodes de dépréciation des créances clients (note 1.7), et le calcul des provisions pour risques (note 1.8). Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Nous nous sommes également assuré de la correcte comptabilisation des provisions correspondantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du Code de commerce

Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 2 juin 2020.

Pour Adn Paris,

Société de Commissaires aux Comptes :



Philippe SIXDENIER,

Mandataire social

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2019	31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	19 558	15 859	3 699	5 999
Fonds commercial	17 019 298	2 763 652	14 255 646	14 255 646
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	589 584	242 751	346 833	110 950
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	5 209		5 209	5 209
Prêts				
Autres immobilisations financières	186 789		186 789	240 300
ACTIF IMMOBILISE	17 820 437	3 022 262	14 798 175	14 618 110
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	15 832		15 832	20 840
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	28 558 499	409 222	28 149 277	26 158 720
Autres créances	34 579 492		34 579 492	29 821 290
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	1 763 697		1 763 697	3 660 000
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	141 572		141 572	245 500
ACTIF CIRCULANT	65 059 091	409 222	64 649 870	56 250 030
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	82 879 529	3 431 484	79 448 045	70 868 150

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel (dont versé : 9 905 228)	9 905 228	9 905 228
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 944 631	7 944 631
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	990 523	990 523
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	29 723	29 723
Report à nouveau	13 395 515	10 935 877
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 219 402	2 459 637
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	35 485 021	32 265 619
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	3 559 477	3 801 172
Provisions pour charges		
PROVISIONS	3 559 477	3 801 172
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	301 537	128 563
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 191 046	1 379 037
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 162 286	5 920 265
Dettes fiscales et sociales	16 235 577	14 772 904
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	14 513 101	12 600 590
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	40 403 546	34 801 359
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	79 448 045	70 868 150

Rubriques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	97 239 812		97 239 812	83 451 05
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	97 239 812		97 239 812	83 451 05
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 467	36 24
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			761 974	1 711 00
Autres produits			1 087	10 61
PRODUITS D'EXPLOITATION			98 004 340	85 208 92
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			5 560	44 65
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			25 185 379	21 150 89
Impôts, taxes et versements assimilés			2 800 236	2 675 11
Salaires et traitements			46 817 394	40 828 16
Charges sociales			19 669 179	17 331 82
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			84 511	56 78
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				33 17
Dotations aux provisions			486 191	1 412 53
Autres charges			59 313	108 58
CHARGES D'EXPLOITATION			95 107 763	83 641 73
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 896 577	1 567 18
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			275 001	259 69
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			275 001	259 69
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			36 204	56 58
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			36 204	56 58
RESULTAT FINANCIER			238 797	203 10
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			3 135 374	1 770 29

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	22 067	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	22 067	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	39 360	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	42 403	-4 626
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	1 612	12 491
CHARGES EXCEPTIONNELLES	83 376	7 865
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-61 309	-7 865
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	173 789	
Impôts sur les bénéfices	-319 125	-697 207
TOTAL DES PRODUITS	98 301 408	85 468 617
TOTAL DES CHARGES	95 082 006	83 008 979
BENEFICE OU PERTE	3 219 402	2 459 638

Annexes



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. M...', written over a horizontal line.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Le bilan avant répartition de l'exercice clôt le 31/12/2019 présente un total de 79 448 044 euros.
Le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dégage un résultat bénéficiaire de 3 219 401 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2019 sont établis en conformité avec le règlement ANC n° 2014 - 03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC n° 2018 - 07 du 10/12/2018 relatif au PCG et les avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

1.1. Mode et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.2 Immobilisation incorporelles

Ce poste inclut :

- Des logiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition ; ils sont amortis en linéaire sur une durée comprise entre 1 et 3 ans.

En ce qui concerne les fonds de commerce, ceux-ci ont été évalués au moment de l'acquisition en fonction du chiffre d'affaires, du résultat dégagé et des flux de trésorerie prévisionnels.

A la clôture de chaque exercice, la valeur nette comptable est comparée à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des fonds de commerce est évaluée selon la méthode des cash-flows futurs actualisés.

1.3. Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Compte tenu de la nature des immobilisations corporelles (matériel informatique), aucun composant ne peut être identifié.

La société retient comme amortissement économique le mode linéaire (L) ou dégressif (D) suivant les règles usuelles en la matière et ce, sur les durées suivantes :

- Agencements et installations 5 à 10 ans L
- Matériel de bureau informatique 3 ans et 5 ans D/L
- Mobilier de bureau 5 à 10 ans / 3 ans et 5 ans L/D

1.4. Immobilisations financières

Ce Poste inclut :

- des dépôts de garantie et cautionnements
- des titres immobilisés

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

1.5. Evaluation des encours de production

Les résultats sur les prestations de régie sont pris en compte au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Les contrats au forfait dont l'exécution est établie sur plusieurs exercices sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Les pertes à terminaison potentielles sont directement prises en compte dans l'en-cours de production.

1.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.7. Créances clients

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances échues font l'objet des dépréciations suivantes :

- Les créances de plus de 12 mois ou en statut contentieux sont provisionnées à 100%
- Les créances échues depuis plus de 6 mois sont provisionnées à 60%
- Les créances échues depuis plus de 3 mois sont provisionnées à 30%

1.8. Provisions pour risques

Depuis 2015, les litiges prud'homaux sont provisionnés par la société à hauteur de 75% du chef de la demande sur la base d'une analyse au cas par cas et en fonction des informations disponibles. Dès lors qu'une condamnation en première instance est connue, la provision est ajustée à hauteur de ce montant.

Dans le cas de certains litiges exceptionnels, cette provision est revue au cas par cas et peut être portée à 100% du chef de la demande.

Pour les autres litiges, ils sont provisionnés à hauteur des risques par la société sur la base d'une analyse au cas par cas et en fonction des informations disponibles.

1.9. Définition du résultat courant et du résultat exceptionnel :

Le résultat courant comprend l'ensemble des activités ordinaires et récurrentes de l'entreprise.

Le résultat exceptionnel comprend des produits ou des charges en nombre limités, inhabituels, anormaux et peu fréquents - de montant particulièrement significatif - que la société présente de manière distincte de son résultat courant pour faciliter la compréhension de sa performance.

2. AUTRES INFORMATIONS

2.1. Engagement en matière de retraites :

Le calcul a été effectué en tenant compte des droits acquis en vertu de la convention collective de la société, pondérés en fonction d'un taux de rotation du personnel variable en fonction de l'âge du salarié et d'un taux de mortalité.

Ces droits sont actualisés au taux de 1,01 % (Taux de rendement des instruments dédiés aux engagements sociaux long terme). Le montant s'élève à 933 052 €.

2.2. Identité de la consolidante :

ROBINSON TECHNOLOGIES
85 Avenue Pierre Grenier
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
SIRET : 381 363 910 00039

Un sous-palier de consolidation Groupe Astek est en place dont la société tête de pôle est :

(groupe) Astek
Les Patios - Bâtiment D
77-81 rue Marcel Dassault
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

2.3. Intégration fiscale :

Un groupe d'intégration fiscale est constitué entre la société (**groupe**) Astek et ses filiales listées ci-dessous.

La convention prévoit la neutralité. Chaque société membre de la convention supporte sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément. La convention d'intégration fiscale ne prévoit pas de reversement aux filiales déficitaires des économies d'impôt réalisées du fait de l'utilisation par la société tête de groupe du déficit de ses

filiales.

- Astek SA
- Astek Projets et Offres
- Astek Industrie
- Catep
- Astek International

2.4. Evènement significatifs de l'exercice

Crédit Impôt Recherche :

Notre société a retenu un projet éligible au titre du crédit d'impôt recherche. Les dépenses allouées s'élèvent à 4 184 658€. La créance d'impôt correspondante est de 1 255 397 €

2.5. Evènements intervenus au cours de l'exercice :

- Transfert d'établissement de LILLE à VILLEUVE D'ASCQ

Suite à la résiliation du bail portant sur les locaux de LILLE et à la conclusion d'un contrat de bail avec effet au 14 février 2019 à VILLENEUVE D'ASCQ, il a été procédé à l'ouverture d'un nouvel établissement à VILLENEUVE D'ASCQ à l'adresse suivante : Le Neo 2 – Bâtiment A – 12 rue Denis Papin – VILLENEUVE D'ASCQ.

- Transfert d'établissement à STRASBOURG à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Suite à la résiliation du bail portant sur les locaux de STRASBOURG et à la conclusion d'un contrat de bail avec effet au 1er avril 2019, il a été procédé à l'ouverture d'un nouvel établissement à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN à l'adresse suivante : 6 rue Eugénie Brazier (anciennement 83 route du Rhin) 67400 - ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN.

- Transfert d'établissement sis à LYON

Suite à la réalisation du bail portant sur les locaux de LYON situés 12 rue du Professeur Jean Bernard, et à la conclusion d'un contrat de bail avec effet au 1er mai 2019 à LYON, il a été procédé au transfert de l'établissement de LYON à l'adresse suivante : Le Britannia – Bâtiment B - Boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON.

- Nantissement des titres de la Société

Suite à l'acquisition des titres de la société INTITEK SAS par la société (groupe) astek et au refinancement de la dette existante des sociétés (groupe) astek et INTITEK SAS, il a été procédé, aux termes d'un Conseil d'administration en date du 21 juin 2019, au nantissement des titres de la Société au profit de Tikehau Investment Management, en garantie du contrat de financement accordé par Tikehau Investment Management à la société (groupe) astek.

- Transfert d'établissement sis à AIX EN PROVENCE

Suite à la réalisation du bail portant sur les locaux d'AIX EN PROVENCE situés Parc de la Duranne, 255 Avenue Galilée, et à la conclusion d'un contrat de bail avec effet au 1er décembre 2019 à AIX EN PROVENCE, il a été procédé au transfert de l'établissement d'AIX EN PROVENCE à l'adresse suivante : 735 Avenue du lieutenant Parayre -13290 AIX EN PROVENCE.

2.6. Evènements post clôture :

- Impact de la crise « coronavirus »

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

L'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un évènement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet évènement.

A la date d'établissement des comptes de l'entreprise, l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Cependant il n'existe pas d'incertitudes significatives sur la capacité de l'entité de poursuivre son exploitation.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. M...', is written over a horizontal line.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 036 659		11 106
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.	320 181		164 301
Matériel de transport	1 500		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	127 022		157 647
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	448 703		321 948
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	5 209		
Prêts et autres immobilisations financières	240 307		63 743
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	245 516		63 743
TOTAL GENERAL	17 730 877		396 791

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		8 912	17 038 856	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport		90 157	394 324	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		1 500		
Emballages récupérables et divers		89 409	195 260	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		181 066	589 584	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			5 209	
Prêts et autres immobilisations financières		117 261	186 789	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		117 261	191 997	
TOTAL GENERAL		307 239	17 820 437	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 364	13 406	8 912	15 858
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers	235 966	52 100	90 157	197 909
Matériel de transport	1 500		1 500	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	100 281	19 004	74 442	44 843
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	337 747	71 104	166 100	242 752
TOTAL GENERAL	349 111	84 511	175 011	258 611

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissement fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fisc. exception.	
FRAIS ETBL							
AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							

CORPOREL.

Acquis. titre			
TOTAL			

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentation	Dotations	Fin d'exercice
---	------------------	--------------	-----------	----------------

Frais d'émission d'emprunts à étaler
Primes de remboursement des obligations



[Signature]

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges	3 801 172	487 803	729 498	3 559 477
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	3 801 172	487 803	729 498	3 559 477
Dépréciations immobilisations incorporelles	2 763 652			2 763 652
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	441 698		32 476	409 222
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	3 205 350		32 476	3 172 874
TOTAL GENERAL	7 006 522	487 803	761 974	6 732 351
Dotations et reprises d'exploitation		486 191	761 974	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		1 612		
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	186 789	1	186 789
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	28 558 499	28 558 499	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	34 319	34 319	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 067 973	1 067 973	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	28 692 678	28 692 678	
Débiteurs divers	4 784 522	4 784 522	
Charges constatées d'avance	141 572	141 572	
TOTAL GENERAL	63 466 351	63 279 563	186 789

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	301 537	301 537		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 162 286	7 162 286		
Personnel et comptes rattachés	4 742 388	4 742 388		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 991 141	4 991 141		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	5 717 724	5 717 724		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	784 323	784 323		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	14 513 101	14 513 101		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	38 212 501	38 212 501		

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Compte	Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CP TES RATTACH				
408100	FNP HORS GROUPE	302 866,41	467 237,26	-164 370,85
408111	FNP GROUPE ASTEK		77 295,35	-77 295,35
408112	FNP CATEP	32 302,52		32 302,52
408113	FNP ASTEK INDUSTRIE	60 187,87	32 389,72	27 798,15
408115	FNP SEMANTYS		12 635,16	-12 635,16
408121	FNP INTITEK FOR INDUSTRY	6 278,40		6 278,40
408123	FNP INTITEK FOR MANUFACTURING	1 920,00		1 920,00
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CP TES RATTACH		403 555,20	589 557,49	-186 002,29
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42800C	NOTES DE FRAIS A PAYER		121 290,82	-121 290,82
42800D	NOTES DE FRAIS A PAYER	-22 182,33	-17 130,18	-5 052,15
428100	PROVISIONS FRAIS SALARIES	159 903,00	97 119,00	62 784,00
428200	PROVISIONS CONGES PAYES	3 373 767,67	2 576 169,00	797 598,67
428210	PROV CPT E EPARGNE TEMPS	598 197,00	578 430,00	19 767,00
428400	PROV PARTICIPATION	173 789,00		173 789,00
428600	PROV PRIMES + PRIMES VACANCES	438 293,34	286 614,23	151 679,11
438200	CHARGES SOC PROV CP	1 518 195,54	1 159 276,00	358 919,54
438210	CHG PROV CPT E EPARGNE TEMPS	269 188,00	260 293,00	8 895,00
438400	PROV FORFAIT SOCIAL PARTICIPATIO	34 758,00		34 758,00
438600	CHG SOCIALES SUR PRIMES	197 232,15	129 288,32	67 943,83
438601	TAXE APPRENTISSAGE	181 931,41	435 802,39	-253 870,98
438602	FORMATION PROFESSIONNELLE	197 670,72	443 872,80	-246 202,08
438603	EFFORT CONSTRUCTION	204 672,84	181 584,33	23 088,51
448600	ETAT TAXES A PAYER	463 348,17	373 099,00	90 249,17
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		7 788 764,51	6 625 708,71	1 163 055,80
TOTAL CHARGES A PAYER		8 192 319,71	7 215 266,20	977 053,51

Compte	Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	141 571,54	245 505,18	-103 933,64
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		141 571,54	245 505,18	-103 933,64



Compte	Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418100	CLIENTS FAE HORS GROUPE	4 060 836,53	4 913 209,86	-852 373,33
418111	FAE GROUPE ASTEK	24 881,72	20 848,51	4 033,21
418113	FAE ASTEK INDUSTRIE	8 580,00	51 785,24	-43 205,24
418115	FAE SEMANTYS	3 428,57		3 428,57
418118	FAE ROBINSON		50 627,27	-50 627,27
418120	FAE INTITEK FOR PEOPLE	8 056,37		8 056,37
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		4 105 783,19	5 036 470,88	-930 687,69
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		4 105 783,19	5 036 470,88	-930 687,69



Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	32 913 395			0
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				



Date d'arrêté	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	9 905 228	9 905 228	9 905 228	9 905 228	9 905 228
Nombre d'actions					
- ordinaires	32 913 395	32 913 395	32 913 395	32 913 395	32 913 395
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	97 239 813	83 451 059	71 087 635	67 739 600	68 135 020
Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements et provisions	2 884 406	1 568 587	1 211 727	905 173	104 047
Impôts sur les bénéfices	-319 125	-697 207	-574 257	-938 086	-1 100 849
Participation des salariés	173 789				
Dot. Amortissements et provisions	-189 660	-193 843	-938 097	1 001 252	-626 728
Résultat net	3 219 402	2 459 637	2 724 081	842 007	1 831 624
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot, amortissements, provisions	0,09	0,05	0,05	0,06	0,04
Résultat après impôt, participation dot, amortissements et provisions	0,1	0,07	0,08	0,03	0,06
Dividende attribué	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1 212	1 109	918	920	911
Masse salariale	46 817 394	40 828 162	36 109 963	35 775 122	35 163 896
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	19 669 179	17 331 820	14 960 975	15 403 516	15 889 851

A d n P a r i s

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris

109, rue de Courcelles- 75017 PARIS

4, rue du Bulloz - PAE Les Glaisins - 74940 ANNECY LE VIEUX

A S T E K S A

Société Anonyme au capital de 9.905.228 €uros

Siège social : 81 ter, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE

347 989 808 RCS NANTERRE

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

(exercice clos le 31 décembre 2019)



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. M. M.', is written over a horizontal line.

A S T E K S A

Société anonyme au capital de 9.905.228 €uros

Siège social : 81 ter, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE

RCS NANTERRE 347 989 808

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2019

A l'assemblée générale de la société ASTEK SA.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris, le 2 juin 2020.

Pour Adn Paris,
Société de Commissaires aux Comptes :



Philippe SIXDENIER,
Mandataire social